



## Conseil garde enfants, séparation

-----  
Par Rosa38

Bonjour, je souhaite me séparer de mon conjoint. Jamais présent, part chez ses amis après le travail, boit, rentre à 21/22/23/00h...defois rentre simplement pas. Nous avons 2 enfants 5 ans et 11 mois. Je m'en suis toujours occuper est tout gérer seul médecin, école, les nuits, les vêtements.... Nous sommes en concubinage.  
Ma question : ai-je le droits de demander la garde des enfants tout en lui permettant de les voir 2 fois dans la semaine ?  
Je suis en congé parental, la maison lui appartient à 100%. Je doit donc retrouver un logement.

Merci

-----  
Par kang74

Bonjour

Vous avez le droit de faire les demandes que vous voulez mais les enfants ont le droit d'avoir des liens avec leur père de la même façon que vous .

Donc le père peut légitimement demander la garde alternée qui est le système par défaut, s'il le souhaite .

C'est le juge qui au final décidera sur les justificatifs que vous amenez .

Comprenez que le dénigrement de l'autre parent est toujours mal vu , que l'enfant n'est pas responsable des parents qu'on lui donne et que sauf mise en danger avéré, il n'y aucune raison qu'il soit privé de l'un de ses parents par l'un a choisi la séparation .

Le conseil d'un avocat n'est pas obligatoire mais fortement conseillé pour ne pas faire d'erreur de stratégie ...

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
"mon conjoint"

"Nous sommes en concubinage."

Le terme "conjoint" est réservé aux personnes mariées.

Mais c'est pour le moment secondaire puisque votre souhait est de vous séparer et que votre ex-compagnon est seul propriétaire de la maison, il vous faut trouver un autre logement. Dans votre situation il y a peu de chances que le juge vous attribue la jouissance de la maison.

C'est important aussi de consulter un avocat pour faire valoir vos demandes au JAF concernant les enfants.